

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)



DEC110063DR10

www.alsace.cnrs.fr

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la décision n°08A001DSI portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR9021 ;

Vu la décision n° 01E001DSI du 01/01/2011 nommant Madame Sylviane Muller directeur de l'unité de recherche n° UPR 9021 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 novembre 2006 ;

Considérant que Mme SAFIDINE DALI Hayet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR 10 Alsace du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010.

Article 1

Mme SAFIDINE DALI Hayet, Technicienne de Classe Normale (TCN) est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR 9021 à compter du 10 juin 2010.

Mme SAFIDINE DALI Hayet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme SAFIDINE DALI Hayet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 décembre 2010

Le directeur de l'unité

Sylviane MULLER

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand MINAULT



www.alsace.cnrs.fr